



Assainissement non collectif

Par **alain85**, le **03/03/2008** à **12:47**

tout d'abord bonjour, je dois réaliser les travaux nécessaires à l'assainissement de ma maison. j'habite dans un lieu dit en cul de sac. je possède une maison avec un terrain non attenant situé à environ 50m de celle-ci. une petite route passe devant chez moi desservant un voisin, cette route est cadastralement ma propriété (droit de brouette sur l'acte de propriété). pour réaliser cet assainissement je dois donc longer ma propriété, passer 2 buses d'eau, le service d'eau potable, traverser une autre petite route desservant un autre voisin afin de rejoindre mon terrain. travaux extrêmement honéreux qu'il m'est impossible financièrement de réaliser. alors qu'il me serait possible et peu coûteux de réaliser cet assainissement à l'emplacement de la route qui fait parti de ma propriété. puis je obtenir un recours vis à vis de la mairie afin que celle-ci trouve une autre solution pour desservir mon voisin?